

Fiche d'inscription Hockey - **Hiver 2025**

Renseignements sur l'enfant participant :

Prénom : _____ Nom : _____ Âge : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Informations particulières sur l'enfant, que vous jugez pertinentes à transmettre pour l'activité choisie :

Renseignements sur le parent :

Prénom : _____ Nom : _____

Téléphone : _____ Courriel (obligatoire) : _____

Frais d'inscription : Carte de crédit : Visa Master Card

de la carte _____ Exp. _____ Code _____

Signature : _____

Réservé à l'administration Montant : _____ \$ Initiales de l'employé : _____

Mode de paiement : _____

- J'accepte de remplir ce formulaire afin que vous disposiez des informations nécessaires pour compléter mon inscription en accord avec notre [Politique-de-confidentialite.pdf](#). Les renseignements recueillis par la Municipalité sont utilisés à la seule fin de votre inscription à l'activité. L'omission de fournir les renseignements obligatoires nous empêchera de confirmer votre inscription. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter vos renseignements personnels ou les rectifier selon les limites légales prévues. Les renseignements personnels ne sont communiqués à une autre organisation que dans le cas où la divulgation est permise par la loi.

Modalités d'inscription et politique de remboursement

1. **Envoyez votre fiche d'inscription complétée à l'adresse courriel suivante :** animateur@mont-blanc.quebec
2. Pour toutes questions, s'adresser au service des loisirs: animateur@mont-blanc.quebec ou 819 688-2161, p.2261.
3. **Informations générales sur l'activité : lundi du 13 janvier au 24 février de 18 h à 19 h 15.**
1 semaine sur 2 à la patinoire de l'hôtel de ville : 120, place de la Mairie. L'autre semaine à la patinoire de l'hôtel de ville de Lac-Supérieur au 1281, chemin du Lac Supérieur. **Pour les enfants de 8 à 12 ans Coût : 25 \$.**
4. Équipements obligatoires : Casque avec grille, gants, jambières et patins. Possibilité de prêt d'équipements.
5. En cas de mauvais temps, l'activité sera annulée.
6. La priorité des inscriptions est faite aux résidents de la municipalité de Mont-Blanc.
7. Cette activité requiert l'inscription d'un nombre minimum de personnes. Le service des loisirs se réserve le droit d'annuler l'activité, advenant le cas où celle-ci ne regroupe pas le nombre suffisant de participants.
8. Aucune confirmation n'est nécessaire avant le début des activités. À moins d'avis contraire, il suffira de vous rendre à l'heure et à l'endroit indiqué pour votre activité.
9. Si vous souhaitez faire le paiement par chèque, celui-ci doit être libellé à la Municipalité de Mont-Blanc et daté avant le début du cours. Vous devez l'apporter avec votre fiche d'inscription, à l'hôtel de ville pendant nos heures d'ouverture.
10. Pour tout chèque sans provision, des frais d'administration de 25 \$ s'appliqueront. Un chèque certifié sera ensuite exigé.
11. La Municipalité s'engage à rembourser les frais d'inscription dans le cas d'une annulation de l'activité de sa part.
12. Si le participant annule son inscription avant le début de l'activité, il aura droit à un remboursement complet sous présentation de billet médical. Sans billet médical, 25 \$ de frais administratifs seront soustraits du remboursement.
13. Aucun remboursement n'est accordé après le début de l'activité, sauf pour des raisons médicales. Dans ce cas, et sur présentation d'un billet médical, le remboursement se fait au prorata des cours non suivis. Le participant doit obligatoirement informer la Municipalité et non le responsable de l'activité, s'il désire annuler son inscription.